RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°14/2023

L'an deux mille vingt-trois et le seize février, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le jeudi 7 février 2023
Présents : M. BONNEAU François, Mme PIC Odile, M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, M. M'ZOURI Adel, Mme OLIBO Marie-Hélène, M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis, M. CAMALY Julien, M. COSTA Claude, Mme CULAT Danielle, M. DECROCK Frédéric, M. DELANNE Claude, Mme HOGNON Sophie, Mme INIESTA Nuria, Mme JORDA Julie, M. PENEL Franck, M. ROGÉ Pierre, Mme SOUBIELLE Eva.
Excusés : M. LLUGANY Julien donne pouvoir à M. BONNEAU François, Mme DEL AGUILA BARBE Anne M. FILELLA David Mme ORTEGA-ROMERO Marie, Mme SENEGA DUPRÉ Patricia
Secrétaire de séance : Mme PIC Odile

Objet : Modification N° 1 - Marché Maîtrise d'œuvre extension et mise en accessibilité du Centre Technique Municipal

Monsieur le Maire informe :
Par délibération n°34/2019 en date du 28 mai 2019, le Conseil Municipal a attribué le Marché de Maîtrise d'œuvre extension et mise en accessibilité du Centre Technique Municipal au cabinet d'architecture Adrienne COSTA pour un montant de 57.475 € HT mandataire du groupement conjoint ARCHITECTURE (22.202,59 € HT) – LSD Architecte Associés (18.892,03 € HT) et bureau d'études OTCE (16.380,38 € HT).
LSD architectes associés, s'est retiré du projet à partir du dépôt de permis de construire et de la phase PRO inclus. A ce jour la somme de 7.261,98 € HT a été réglée à LSD architectes associés.
L'objet de la présente modification consiste à ventiler les honoraires restant soit 11.630,05 € HT entre l'architecte mandataire ARCHITECTURES et le bureau d'Etudes OTCE à hauteur de 60% pour ARCHITECTURES, soit 6.978,03 € HT et de 40 % pour OTCE soit 4.652,02 € HT.
Cette modification n'entraine aucune incidence financière sur le montant du Marché Maîtrise d'œuvre extension et mise en accessibilité du Centre Technique Municipal approuvé le 28 mai 2019.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acte modificatif n° 1 au Marché de Maîtrise d'œuvre extension et mise en accessibilité du Centre Technique Municipal attribué au cabinet d'architecture Adrienne COSTA objet de la délibération n°34/2019 du 28 mai 2019 portant sur la nouvelle répartition des honoraires entre les co-traitants, sans incidence financière sur le montant initial du Marché,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer l'acte modificatif n° 1 avec le cabinet d'architecture Adrienne COSTA.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François BONNEAU

MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE (66200)

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 17/02/2023